

BUDGET PRIMITIF 2020

NOTE DE PRESENTATION

Le budget primitif de Mazan pour 2020 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires :

- Avec un maintien des taux de la fiscalité locale
- En l'absence de recours à l'emprunt

1/ Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2020 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 015 900€ en baisse de 1% par rapport au BP 2019 (- 49 200€).

Il repose sur les éléments suivants :

- Hausse des dépenses réelles de fonctionnement (4 134 900€) de 1.12% par rapport au BP 2019 (achat d'EPI et autres produits complémentaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, entretien et maintenance des bâtiments et autres équipements, hausse de 5% du prélèvement SRU)
- Baisse des recettes réelles de fonctionnement de 0.98% par rapport au BP 2019, principalement lié à la fin du contrat enfance et jeunesse (CEJ) et par conséquent des aides de l'Etat qui en découlaient

Il a été élaboré à partir des bases de fiscalité directe locale notifiées au mois de mars 2020 et des valeurs dotations 2020 communiquées en juin.

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (4 984 700 €) sont en baisse de 0.98% par rapport au BP 2019.

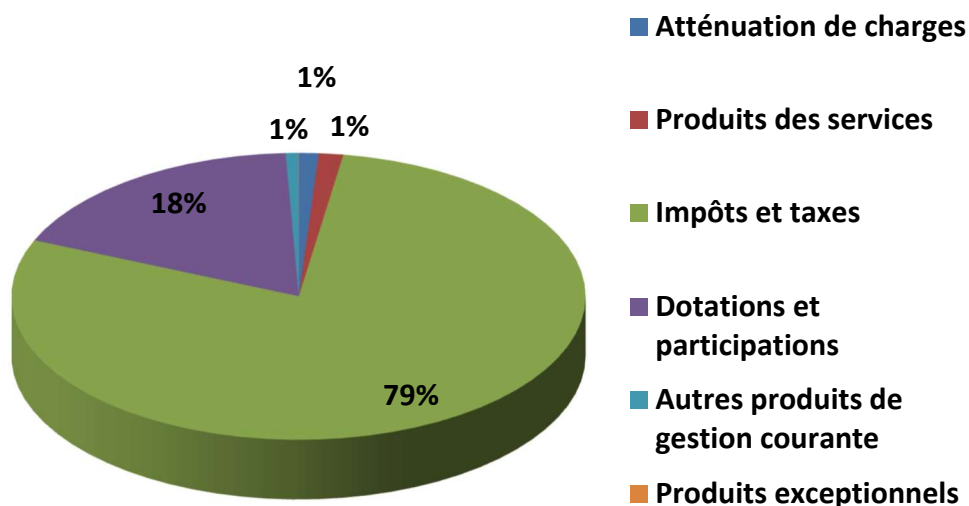
Elles se composent principalement des trois éléments suivants :

1. Les recettes fiscales
2. Les dotations et participations
3. Les autres recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2020

	BP 2019	BP 2020	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges	60 000,00 €	55 000,00 €	- 5 000,00 €	- 8,33%
Produits des services	72 855,00 €	69 000,00 €	- 3 855,00 €	- 5,29%
Impôts et taxes	3 933 550,00 €	3 933 000,00 €	550,00 €	- 0,01%
Dotations et participations	904 395,00 €	891 300,00 €	- 13 095,00 €	- 1,45%
Autres produits de gestion courante	46 000,00 €	35 000,00 €	- 11 000 €	- 23,91%
Produits exceptionnels	17 100,00 €	1 400,00 €	- 15 700,00 €	- 91,81%
TOTAL	5 033 900,00 €	4 984 700 €	- 49 200,00 €	-0,98%

Recettes réelles de fonctionnement



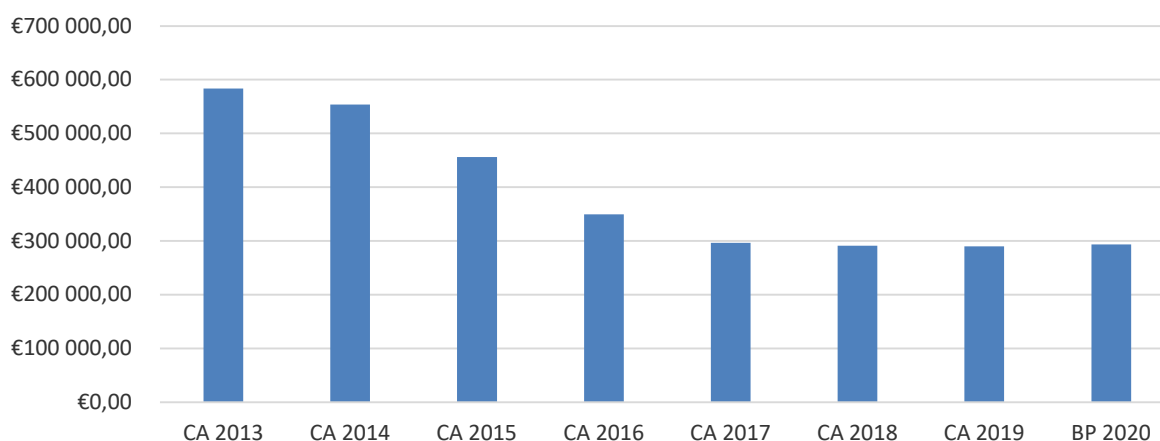
Les impôts et taxes (3 933 000€) représentent 79% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et sont stables

Les bases prévisionnelles 2020 notifiées par les services fiscaux permettent d'arrêter le **produit de la fiscalité directe à 3 353 000€** soit en augmentation de 3% par rapport au BP 2019 (+ 97 450€).

Les dotations et participations (891 300€ en 2020) représentent 18% des recettes réelles de fonctionnement et leur évolution est marquée par une baisse de 1.45%, essentiellement en raison de la fin du contrat enfance jeunesse (CEJ) et par conséquent des aides de l'Etat qui en découlaient. Bien que remplacées par le contrat territorial globalisé (CTG), les recettes correspondantes seront directement réglées au CLSH Pierre de Lune et viendront en déduction de la subvention de fonctionnement versée par la Commune. Cependant, s'agissant de 2020 aucune donnée financière n'a été communiqué à ce jour.

L'année 2020 confirme la stabilité des dotations de l'Etat (515 000€) initiée en 2019, principalement la part de la dotation forfaitaire.

Dotation forfaitaire



Les autres recettes sont constituées :

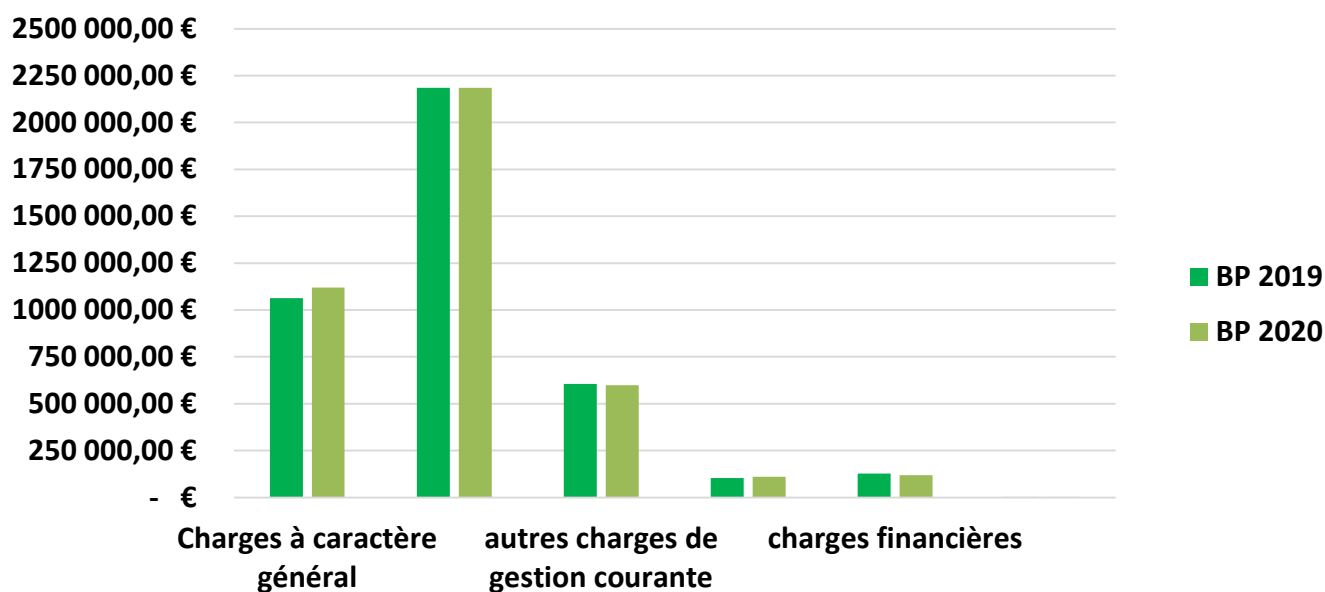
- des produits des services communaux (concessions cimetières, droits de place, adhésion à la bibliothèque, billetterie des spectacles, recettes des services périscolaires...) estimés à 69 000€,
- du revenu des immeubles (mise à disposition de la salle de la Boiserie, la location des appartements communaux et des locaux professionnels) : 35 000€,
- Les atténuations de charges (55 000€) liées au remboursement par le contrat d'assurance des absences du personnel (congé longue maladie, accident de travail, congé maternité ...).

B- En dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 4 134 900€ en augmentation de 1.12% par rapport au BP 2019.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Variation en €	
Charges à caractère général	1 010 000,00 €	1 063 500,00 €	1 120 200,00 €	56 700,00 €	5,33%
Charges de personnel	2 185 000,00 €	2 185 000,00 €	2 185 000,00 €	-	-
Autres charges de gestion courante	577 800,00 €	606 300,00 €	598 400,00 €	- 7 900,00 €	-1,30%
Atténuation de produits	30 900,00 €	104 200,00 €	109 900,00 €	5 700,00 €	5,47%
Charges financières	135 100,00 €	127 000,00 €	118 400,00 €	- 8 600,00 €	-6,77%
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	-	-
TOTAL	3 939 800,00 €	4 089 000,00 €	4 134 900,00 €	45 900,00 €	1,12%

Dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général (1 120 200€) représentent 27% des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 5.3% par rapport au BP 2019.

Elles recouvrent les dépenses liées à l'énergie et aux fluides, les dépenses de fonctionnement des services, d'entretien des bâtiments et voirie, de maintenance des équipements, les fêtes et cérémonies, les frais d'affranchissement et de communication.

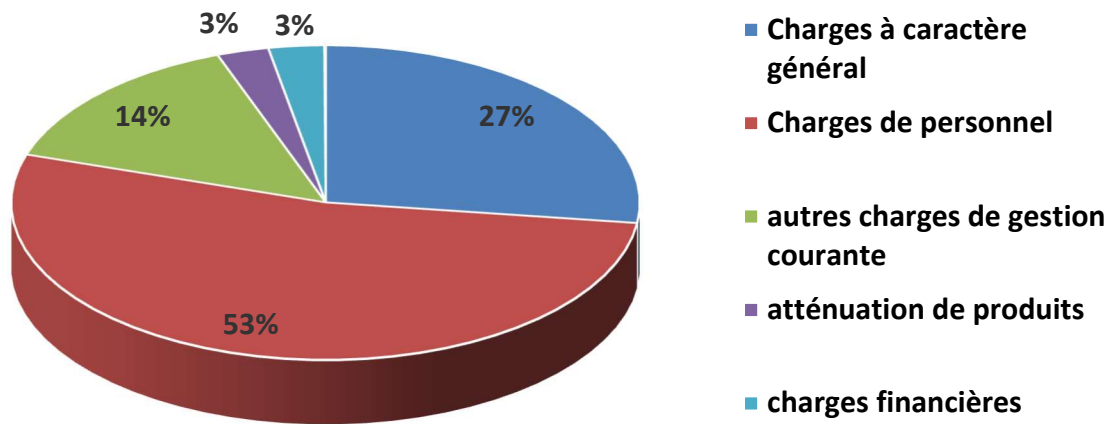
Les charges de personnel (2 185 000€) représentent 53% de ces dépenses réelles. Elles restent stables par rapport au BP 2019 et ce, tout en prenant en compte le recrutement d'agents au service technique qui était budgetisé en 2019 mais non réalisé.

Les charges financières (118 400€), qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, connaissent **une baisse de 6.77%**. Cette diminution résulte de **l'absence d'emprunt sur 5 exercices consécutifs**.

Les atténuations de produits (109 900€), principalement constituées par le prélèvement au titre de la loi SRU dû au titre de la carence communale en matière de logements sociaux, connaissent une hausse 5.47%. En 2020, la commune devra supporter un prélèvement de 107 398.32€, 4 423.15€ de plus qu'en 2019.

Les autres charges courantes (598 400€) diminuent de 1.30% par rapport au BP 2019. Malgré la crise sanitaire de ce début d'année, l'enveloppe allouée aux subventions accordées aux associations a été maintenue à un niveau légèrement inférieur à 2019 mais égal à celui de son niveau de 2018.

Dépenses réelles de fonctionnement



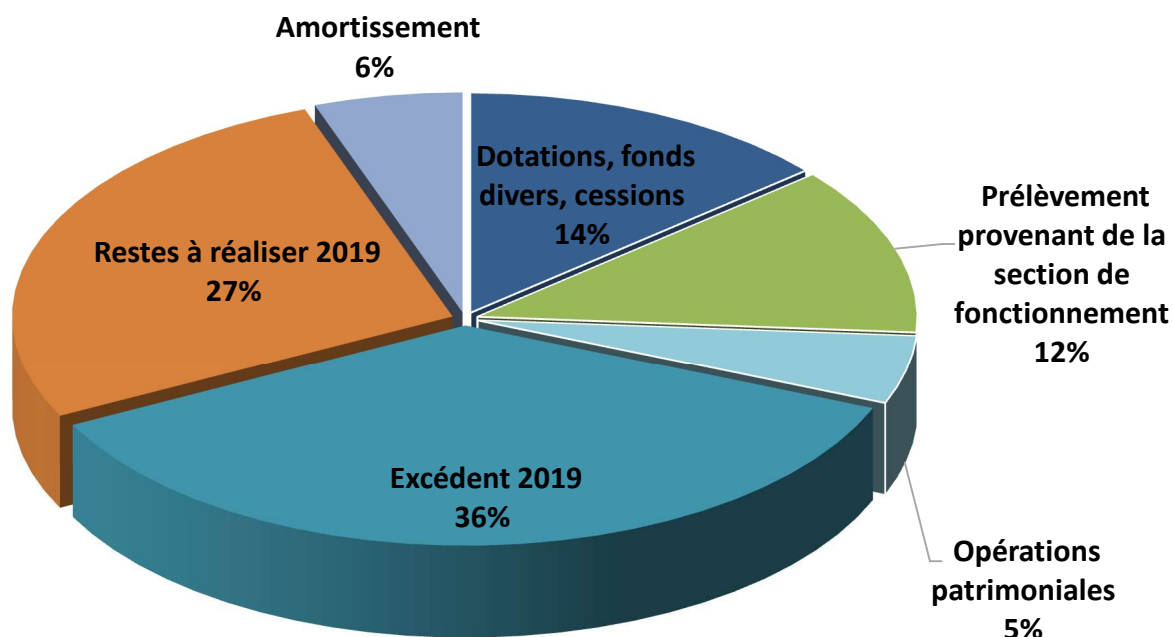
2/ Evolution de la section d'investissement

La section d'investissement 2020 s'équilibre à 4 954 692.83€, sans emprunt.

Les recettes mobilisées en 2020 (4 954 692.83€) pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- de l'excédent de fonctionnement 2019 fixé à 1 798 792 ,83€ et affecté comme suit :
 - 1 052 474,86 € à la couverture du besoin de financement,
 - 746 317,97 € pour de nouvelles dépenses d'investissement,
- le report des restes à réaliser de 2019 : 1 340 900€
- le virement de la section de fonctionnement : 611 000€
- les recettes réelles d'investissement (cessions, FCTVA, dotations, fonds divers...) : 684 000€
- l'amortissement : 270 000€
- les opérations patrimoniales (opérations d'ordre) : 250 000€

Recettes d'investissement



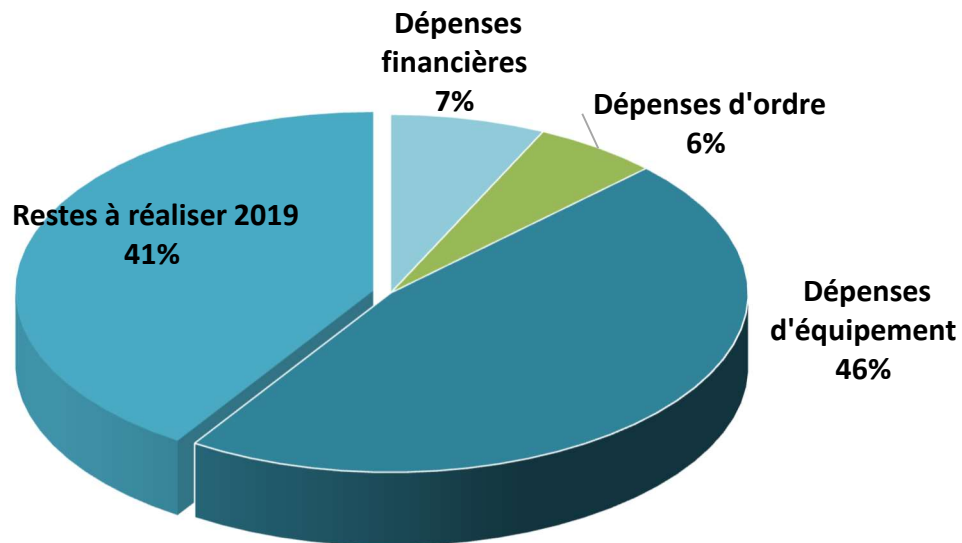
Les recettes financières sont estimées à 510 000€ dont :

- FCTVA : le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2019 = 410 000€
- Taxe d'aménagement, acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface = 100 000€

Les dépenses d'investissement sont estimées à 4 954 692.83€ dont :

- Restes à réaliser 2019 = 2 021 730.13€
- Couverture du solde négatif = 371 644.73€
- Dépenses d'équipements = 1 805 400€
- Provision pour dépenses imprévues = 79 097€
- Provision pour concession de la Ferraille = 47 620.97€
- Dépenses financières = 348 000€, il s'agit du remboursement du capital des emprunts
- Opérations d'ordre = 281 200€.

Dépenses d'investissement



Le BP 2020 prévoit des dépenses d'équipements à hauteur de 1 805 400€ dont :

- l'extension du centre culturel Foussa – études travaux = 542 000€,
- la création d'un nouveau gymnase – études et honoraires = 80 000€,
- la création d'une voie douce – études = 8 000€,
- la poursuite de la rénovation Chapelle des Pénitents – études = 70 000€,
- la réhabilitation de la maison Zuninno – études = 6 000€
- la construction de la station de lavage – enveloppe prévisionnelle = 251 000€,
- la poursuite de l'installation de candélabres à LED dans un souci de préservation de l'environnement et d'économies d'énergie – enveloppe prévisionnelle = 15 000 €,
- le renouvellement pour homogénéisation du parc informatique des services communaux – enveloppe prévisionnelle = 34 600€,
- l'achat de véhicules pour les services techniques et équipements Police Municipale = 157 100€
- les travaux de voirie – enveloppe prévisionnelle = 300 000 €,
- des dépenses d'équipements diverses = 341 700€,